



## Fiche de renseignements

### TRAVAUX RELEVANT DE L'ARTICLE L49 décret n° 2010-726 du 28 juin 2010

*Accueil des installations de communications électroniques lors de travaux sur domaine public.*

Maître d'ouvrage des travaux : . . . . .

Emetteur de la fiche : . . . . .

Entreprise réalisant les travaux : . . . . .

Adresse électronique : . . . . .

(à laquelle les demandes motivées de pose d'infrastructure d'accueil doivent être adressées)

Numéro de téléphone : . . . . .

Type de travaux :

- Réseaux souterrains supérieurs à 150 m ayant une emprise en agglomération
- Réseaux souterrains supérieurs à 1 000 m en dehors des agglomérations
- Aménagement de surface nécessitant décapage et réfection ultérieure
- Réseaux aériens nécessitant le remplacement ou l'ajout d'appuis

Localisation et description des travaux (plans à joindre impérativement)

Communes : . . . . .

rue, lieu dit : . . . . .

Objet des travaux : . . . . .

Longueur approximative : . . . . .

joindre à cette fiche :

- Un plan de situation
- Un schéma du projet ou un descriptif détaillé

A

Le

Les documents sont à envoyer à l'adresse mail suivante:

[Eric.boulanger@cotesdarmor.fr](mailto:Eric.boulanger@cotesdarmor.fr)

Téléphone: 02 96 62 63 07